

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

Secrétariat d'Etat aux personnes
handicapées

NOR :

ARRÊTÉ du 2 janvier 2022 portant renouvellement des membres nommés au conseil d'administration de l'Institut National des Jeunes Aveugles

La secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'institut national de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12,

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes aveugles de Paris :

Mme Annie Podeur, conseillère maître à la Cour des comptes, présidente ;

M. Hamou Bouakkaz, ancien élève de l'Institut national de jeunes aveugles de Paris ;

M. Philippe de Braquilanges, conseiller municipal auprès du maire du VIIe arrondissement de Paris délégué à la solidarité et au handicap ;

M. Edouard Ferrero, président de la Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA) ;

Mme Fatiha Haddi, inspectrice de l'Education nationale ;

Mme Roxane Jeseck, attachée, chargée des relations extérieures de l'Institut national de jeunes aveugles de Paris ;

M. Ludovic Petitdemange, chargé de recherche, Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de la santé, de la protection sociale et des solidarités.

Fait le, 2 janvier 2022

Le Chef de Service,
Adjoint à la Directrice générale
de la Cohésion Sociale

Jérôme JUMEL

Pour la secrétaire d'Etat et par délégation,
L'adjoint à la directrice générale de la cohésion sociale,
Jérôme JUMEL.